



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maîtres auxiliaires

Question écrite n° 99479

Texte de la question

M. Jacques Valax attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la proposition générale applicable aux agents non titulaires de l'État. Aujourd'hui, les maîtres auxiliaires peuvent bénéficier d'un emploi garanti. Ils disposent d'une rémunération bien inférieure aux titulaires de la fonction publique. À titre d'exemple, un maître auxiliaire avec un bac +5 et 14 années d'enseignement perçoit aujourd'hui 1 400 euros net par mois. Il souhaiterait donc connaître les intentions du Gouvernement afin de revaloriser la situation des maîtres auxiliaires et s'il est possible d'envisager leur intégration dans la fonction publique de l'État.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Valax](#)

Circonscription : Tarn (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99479

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [4 octobre 2016](#), page 7912